



TOURNOI National B DE BRETEUIL WG TT

**Halle des Sports
25, rue Général Leclerc
60120 BRETEUIL**

REGLEMENT

Dimanche 28 Avril 2024

Les tableaux et horaires

:

NL : Non licenciés/promo	15h00
A : Poussin/Benjamin	13h00 (<i>Poules</i>)
B : Inférieur à 600 pts	09h00 (<i>Poules</i>)
C : Inférieur à 900 pts	10h00 (<i>Poules</i>)
D : Inférieur à 1100 pts	8h30 (<i>Poules</i>)
E : Inférieur à 1200 pts	11h30 (<i>Poules</i>)
F : Inférieur à 1300 pts	10h00 (<i>Poules</i>)
G : Inférieur à 1500 pts	10h00 (<i>Poules</i>)
H : Inférieur à 1800 pts	11h00 (<i>Poules</i>)
I : Inférieur à 2100 pts	13h00 (<i>Poules</i>)
J : Open féminin	14h00 (<i>Poules</i>)
K : Open	14h00 (<i>Poules</i>)
L : Double (-2900 pts)	13h00

ART.1 : Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés (licence traditionnelle) de la saison 2023/2024 et aux non-licenciés ou licenciés promotionnelles pour les tableaux NL et double. Les tableaux A à K se déroulent selon les règles de la FFTT. Pour le tableau L voir l' **ART.12.**

ART.2 : Les parties des tableaux se jouent au meilleur des 5 manches.

ART.3 : Chaque joueur ne peut s'inscrire que dans un maximum de 3 tableaux + doubles. Le nombre d'inscrits par tableau est limité à 60 joueurs ou joueuses.

ART.4 : Les dames sont admises dans tous les tableaux en fonction de leurs points au classement officiel FFTT.

ART.5 : Le pointage est effectué jusqu'à 30 minutes avant l'horaire de début de chaque tableau. Au-delà le joueur est considéré absent et scratché du tableau.

ART.6 : En cas de forfait non excusée ou d'absence non excusée, la commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

ART.7 : Une tenue et un esprit sportif sont de rigueur. Dans le cas contraire, les organisateurs, en accord avec le juge arbitre, se réservent le droit d'exclure tout joueur du tournoi.

ART.8 : Le joueur vainqueur de sa partie est tenu de ramener le résultat ainsi que la balle à la table d'arbitrage. Tout joueur doit obligatoirement arbitrer la rencontre pour laquelle il est désigné ; en cas de refus, il est simplement éliminé du tournoi sur l'ensemble des tableaux dans lesquels il est inscrit.

ART.9 : Pour tous les tableaux, des poules de 2 ou 3 joueurs ou joueuses sont établies.

Le joueur terminant 3^{ème} de sa poule est éliminé. La compétition se déroule ensuite par élimination directe.

ART.10 : Pour le tableau Poussins/Benjamins (A), seuls les joueuses ou joueurs de catégories poussins et benjamins, Licenciés FFTT, peuvent participer à ce tableau.

ART.11 : Le tableau double est ouvert aux joueuses et joueurs non licenciés et licenciés FFTT inscrits au tournoi. Le juge arbitre peut limiter le nombre des équipes. L'addition des points classement de la paire doit être inférieur à 2900 pts

ART.12 : Le tableau non licenciés (NL) est ouvert aux joueuses et joueurs non licenciés (un pass tournoi est créé au moment de l'inscription), un certificat médical de moins de six mois doit être présenté. IL est également ouvert aux joueuses et joueurs avec une licence promotionnelle de la saison.

ART.14: Les dotations et récompenses, d'un montant total de 2000 €, **peuvent être modifiées si le nombre des inscriptions par tableau est inférieur à 30 joueurs.**

ART.15 : Les droits d'inscription du tableau A et NL sont de 5 €, pour les tableaux B à J sont de 8€ et le tableau K à 9€.

ART.16 : Les inscriptions doivent parvenir au plus tard le **vendredi 26 Avril 2024 à minuit:**

⇒ soit en ligne en suivant ce lien : https://formulaires.webnball.fr/Lweb/?id=A_609

⇒ soit auprès de

Brochot Etienne 06.50.31.81.61

etiennebrochot@yahoo.fr

ART.17 : Le tirage au sort des poules a lieu le **samedi 27 Avril 2024 à 12h à BRETEUIL.**

ART.18: Le tournoi est homologué sous le numéro : N°

ART.19 : Les organisateurs peuvent avec l'accord du juge arbitre apporter au présent règlement toutes les modifications nécessaires au bon déroulement de l'épreuve. Les réclamations ne sont recevables que par le juge arbitre qui, après examen immédiat, rend les décisions sans appel.

ART.20: Le comité d'organisation décline toute responsabilité civile et pénale pour les accidents corporels et matériels ainsi que pour toutes disparitions d'effets personnels.

ART.21 : Il n'y a pas d'interruption les midis, buvette et repas sur place.

ART.22 : La compétition se joue avec des balles 3 étoiles de la marque CORNILLEAU plastiques homologuées ITTF fournies par les organisateurs.

Le tournoi se joue sur 30 tables 640 CORNILLEAU.

ART.23 : Dans tous les cas de détérioration, les frais de réparation seront supportés par celui ou celle qui en est l'auteur.

ART.24 : Le juge arbitre du tournoi est **Mr BROCHOT Benoit.**

Sportivement.

Le Comité d'organisation